

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VERIGNY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST AUBIN DES BOIS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DANGERS
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00124145	Commune	SAINT-AUBIN-DES-BOIS
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	lundi 09 septembre 2024 à 10h32
Installation	TTP 001857 LE BOIS DE BAILLEAU	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000003672 RSV BOIS DE BAILLEAU 800	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH
Chlore libre
Chlore total

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
14,1 °C				25,00
7,4 unité pH			6,50	9,00
0,26 mg(Cl2)/L				
0,30 mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00130093

Référence laboratoire : LSE2409-33525

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,105	µg/L		0,10		
------------------------	--------------	------	--	------	--	--

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	1,155	µg/L				
------------------------	-------	------	--	--	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00124145)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil SA (R417888) et de la valeur indicative de 0,9 µg/L pour le chlorothalonil 471811. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Un suivi renforcé est mis en place. Cette situation nécessite de mettre en œuvre un plan d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau.

Chartres, le 27 septembre 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE